

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 29 NOVEMBRE 2018

Sont présents :

Mr Josly PIETTE Bourgmestre Président.

Mme et Mrs V. HIANCE, J. BRUNINX, Ph. KNAPEN - Echevin(e)s.

Mmes, Mrs P. SLEYPENN, M. MALHERBE, Ph DEFRAIGNE, M.A. SIMON, R. DECKERS,
Ch. SORTINO, B. BODSON, C. VRIJENS, S. ~~DEBRUS~~, A. MARX, C. THOMASSEN, F.
LENAERTS, J. VINCKEN, M. COMBLAIN, F. HOSSAY - Conseiller(e)s.

Excusé :

Absents :

Mr. J. TOBIAS, Directeur général.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Bourgmestre demande que deux points soient inscrits, en urgence, à l'ordre du jour, à savoir :

-A.I.D.E. – Proposition de la candidature de Madame Valérie Hiance au Conseil d'Administration et au Bureau Exécutif de l'A.I.D.E..

-Proposition de motion de Monsieur le Conseiller communal Ecolo Michel Malherbe – L'avenir des Editions l'Avenir.

L'urgence est votée à l'unanimité.

Ces points seront débattus en fin de la séance publique et transcrits au procès-verbal de la séance de ce 29 novembre 2018 sous les points numéro 21° et 22°.

1° Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 octobre 2018.

Le Conseil communal,

Une copie du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil communal le 21 novembre 2018 avec la convocation pour le conseil communal de ce 29 novembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018 a fait l'objet de la remarque suivante de Monsieur le Conseil communal Ecolo Michel Malherbe, à savoir qu'il avait signalé à Monsieur le Chef de Corps de la Zone de Police de la Basse-Meuse qu'il serait intéressant que la population informe les services de Police lorsque leur habitation a fait l'objet d'une tentative de vol et inversement que la Police communique les statistiques concernant les vols afin que la population soit bien informée sur ce sujet. Cela permettrait d'éviter toute extrapolation en la matière.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018 dûment complété est donc approuvé.

2° Approbation des dépenses visées à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 (avantages en nature admissibles pour les mandataires)

Le Conseil communal,

Vu les articles 12 et 13 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018

DECIDE à l'unanimité

-d'approuver les dépenses sur base des justificatifs qui sont clôturées en cette fin de législature.

3° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour un marché de services – Services postaux pour la commune et le CPAS

Services postaux pour la commune et le CPAS de Bassenge 2019-2020 – Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 89, § 1, 1° (Services sociaux et autres services spécifiques) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2018 -Services postaux AC+CPAS relatif au marché "SERVICES POSTAUX POUR LA COMMUNE ET LE CPAS DE BASSENGE 2019-2020" établi par le Service Finances ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 28.895,26 € TVAC (0% TVA) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget 2019, service ordinaire, article 104/123-17 ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 6 novembre 2018, un avis de légalité N°2018-43 favorable a été accordé par le Directeur financier ff. le 13 novembre 2018 ;

Considérant que le Directeur financier ff. avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité et que cet avis devait être remis en conséquence pour le 21 novembre 2018 ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2018 -Services postaux AC+CPAS et le montant estimé du marché "SERVICES POSTAUX POUR LA COMMUNE ET LE CPAS DE BASSENGE 2019-2020", établis par le Service Finances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 28.895,26 € TVAC (0% TVA).

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2019, service ordinaire, article 104/123-17.

Article 5 :

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

4° Confirmation ordonnances de Police de Monsieur le Bourgmestre

Le Conseil communal,

Confirme, à l'unanimité,

Les ordonnances prises par Monsieur le Bourgmestre le :

-04.10.2018 : Organisation de la sortie des cramignons à Emael le 7 octobre 2018.

-05.10.2018 : stationnement interdit rue Georges Depaifve, n°36 du 08 au 12 octobre 2018.

-22.10.2018 :Infrabel – Travaux de rechargement de rails à hauteur du passage à niveau 22A à Glons les nuits du 23-24 et 30-31 octobre 2018.

-05.11.2018 : Interdiction de circuler excepté riverain rue Champs des Courses et rue de la Rose du 05.11.2018 au 31.12.2018 durant les travaux de la Société Kumpen Boringen Jan de Nul.

-13.11.2019 : Interdiction de circuler rue Georges Depaifve à Glons le 13.11.2018 lors des travaux de réparation de la chaussée.

5° Ratification ordonnances de Police du Collège communal

Le Conseil communal,

Ratifie, à l'unanimité,

Les ordonnances prises par le Collège communal le :

-23.10.2018 : organisation du marché de Noël 2018 dans les grottes à Wonck du 14.12.2018 au 17.12.2018.

-29.10.2018 : organisation du goûter des aînés à la salle la Passerelle à Bassenge le 06.12.2018.

6° Pour information « Indonésie 12-12 » : appui aux victimes du tremblement de terre et du tsunami.

Le Conseil communal,

PREND CONNAISSANCE :

-que le solde restant sur l'article budgétaire libellé « Opération solidarité » d'un montant de 1.970 € a été versé sur le compte BE19 0000 0000 1212 (BIC : BPOT BE B1) du consortium 12-12 Asbl, rue de la charité, 43 B à 1210 Bruxelles.

7° Ratification de la décision du 30 avril 2018 du Collège communal d'interjeter appel contre la décision de la Justice de Paix dans le dossier Bassenge c/Bassenge on Move ASBL

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller communal PS Christopher Sortino, Président de l'Asbl Bassenge On Move, de bien vouloir quitter la séance afin que le Conseil communal puisse délibérer sur ce point pour lequel il est concerné et ce en vertu de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Monsieur le Conseiller communal PS Christopher Sortino refuse de quitter la salle du Conseil communal et prend place dans un siège réservé au public.

Suite à ce refus d'obtempérer, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

(s) J.TOBIAS

Le Président,

(s) J.PIETTE